ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE.

—:o:—

Un mulet blanc, un cheval bai, un wagon à ressorts à quatre roues et deux jeux de harnais.

John Dymond, Jr., vs Henry P. Sharp.

DEUXIÈME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 27,064—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, en face de mon entrepôt, No 728 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, SAMEDI, le 23me jour d'avril 1898, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un mulet, un cheval, un wagon à quatre roues, deux jeux de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire déposé en mon bureau

Conditions—comptants sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

14 avril—14 19 23

Harper Logan vs Chas B. Rice.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No — — —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 728 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, le JEUDI, 14me jour d'avril 1898, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un cheval de course nommé Venoedore.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

Dinkelspiel et Hart.

3 avril—5 11 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Emanuel Forchelmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,847—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Estelle Shlenker, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
14 avril—14 18 23 Greffier.

Succession de Charles H. Luxenberg

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 54,103—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Chandler C. Luxenberg, exécuteur testamentaire datif de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
14 avril—14 18 23 Greffier.

Succession de F. A. Savile.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 50,035—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Edith P. Savile, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
14avril—14 18 23 Greffier.

Succession de William Dawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,531—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Michael J. Conners, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
5 avril—5 9 14 Greffier.

Succession de Louisa Aarons, Epouse de Sol Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,233—Division B—Attendu que Sol Levi a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louisa Aarons, épouse de Sol Levi, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
10 avril—10 14 19 Greffier.

Succession de Calvin F. Ladd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,228—Division D—Attendu que Anna Ladd, veuve de Calvin F. Ladd, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Calvin F. Ladd, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
5 avril—5 10 15 Greffier.

Succession de Ida Henrietta Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56,220—Division A—Attendu que Henry J. Olschner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ida Henrietta Weber, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
6 avril—6 10 15 Greffier

TEXAS AND PACIFIC ROUTE
EL PASO

LIGNE COURTE
CALIFORNIE

Bureau des Billets, 632 Canal.

Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie

Heures des arrivages et des départs.

	Départs	Arrivages.
Express de la Californie	8.15 a m.,	6:15 p m.
Ft Worth, Hot Springs et St. Louis Ex	7:20 p.m.	9:15 a.m.

Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs buffet, Pullman à Fort Worth et fait connexion à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.

Le train de 7:20 p m a des chars dortoirs buffet Pullman à Shreveport, Marshall, faisant connection pour Hot Springs et St Louis.

Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas, via le Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains quitteront Gretna à 8:49 a m. et 7:55 p. m.

Pour des billets et d'autres informations s'adresser à

A. S. GRAHAM, agent des passagers et des billets, 632 Canal, N. O. Lne. ARTHUR DE ARMAS, agent de ville des passagers, N. O. E. P. TURNER, agent général des passagers et des billets, Dallas, Tex E. S THORNE, Troisième vice-président et directeur-général, Dallas, Tex.

Sur dée—

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

LA PLUS GRANDE VENTE A L'ENCAN

—DE—

..BIJOUX..

JAMAIS FAITE EN CETTE VILLE.

$250,000

—DE—

Diamants, Belles Montres, Bijoux en or et ARGENTERIE.

Le Propriétaire se retirant des affaires.

Ce lot comprend le stock en affaires de **A. M. Hill** et est reconnu comme étant le **Plus Riche et le Plus Etendu** hors la ville de New York. La vente commencera

MERCREDI, 16 MARS, à 10 A. M.

—AUX—

Nos 631-635 rue du Canal, près Royale

Et continuera de jour en jour jusqu'à ce que le stock entier soit vendu.

La vente sera positivement sans réserve.

CONDITIONS—COMPTANT.

E. CURTIS, Encanteur.

13 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Attrayante

D'Actions de Chemin de Fer

—DE—

BEAUCOUP DE VALEUR

—ET DE—

Propriétés Foncières de Choix

—DANS LE—

DEUXIÈME DISTRICT.

Cinquante-trois (53) Actions de la New Orleans City and Lake Railroad Co.

Le Magasin et Résidence en Briques à Trois Etages,

Nos 325 et 327 rue Royale,

Entre les rues Bienville et Conti,

—ET—

Le Magasin et Résidence en Briques à Trois Etages,

Nos 416 et 418 rue Royale,

Entre les rues Conti et St-Louis,

A L'ENCAN,

Succession de François Meunier.

No 49,928—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Divisions C.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune.—JEUDI, 5 mai 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 28 mars 1898, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés de valeur ci dessous décrites, à savoir—

Stocks.

Cinquante-trois (53) actions du fonds capital de la New Orleans City and Lake Railroad Company, payées en plein.

Propriétés Foncières.

"A"—Un certain lot de terre, en emble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Royale, Conti, St-Louis et Passage de la Bourse, mesurant environ 38 pieds de face à la rue Royale, 53 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Conti sur la première profondeur alors que ledit lot s'ouvre de 3 pieds 2 pouces et 2 lignes sur une ligne oblique de 6 pieds 2 pouces et une seconde profondeur de 47 pieds 6 pouces et 2 lignes et sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Louis 106 pieds 1 pouces 6 lignes de profondeur.

Les améliorations consistent en le magasin et résidence en briques à trois étages connue comme les Nos 416 et 418 rue Royale et contient magasin et six chambres au rez-de-chaussée, le second étage a environ 10 chambres, vestibule, galerie devant et derrière, le troisième étage a 4 chambres devant et 4 chambres derrière.

"B" Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville dans l'îlot borné par les rues Royale, Bourbon, Bienville et Conti, et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Royale sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en le magasin et résidence en briques à trois étages connu par les Nos 325 et 327 rue Royale et contenant magasin au rez-de-chaussée avec 2 chambres et hangar dans le fond, le 2me étage a 5 chambres et 2 vestibules, le 3me étage a 6 chambres en tout.

Conditions de la vente—Pour les actions comptant avant le transfert.

Pour les Propriétés foncières. Le tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance en billets à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'acte de l'adjudication, 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour cette année 1898 et tenir la propriété assurée jusqu'au montant des billets et transférer les polices d'assurances aux porteurs des billets, plus pour cent du prix d'achat à être déposé comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. F. Meunier Esq., notaire.

29mars—29—avril 3 10 17 24—mai 1 5

PAR W. C. H. ROBINSON.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage entre les héritiers de tout âge.

JEUDI, 21 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune, par W. C. Robinson, encanteur, bureau 812 rue Commune, Hennen Building, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H Rightor, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date et signé le 19 mars 1898, dans l'affaire de la succession de Emilie Louise Offensandt, épouse de Hans Karl Brieglieb, décédé, et de Henriette Thérèse Offensandt, épouse de Geo W. Albers, décédé, *consolidé, No 55 580 du Dossier*, je procéderai à vendre aux enchères publiques:

Cinq certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 238 borné par les rues Lesseps, Bourgogne, Dauphine et Poland, désigné par les Nos 14 B, 15, 16, 17 et 18 sur un arpentage fait par Frank H. Waddell C. E., en date du 18 mars 1898, conformément auquel arpenage ladite lots mesurent comme suit: Lot 14 B., forme l'encoignure des rues Lesseps et Bourgogne et mesure 35 pieds 9 pouces de face sur la rue Lesseps par une profondeur et face sur la rue Bourgogne de 115 pieds, entre lignes parallèles. Lot 15 à 18 inclusivement mesurent chacun 31 pieds de face sur la rue Lesseps, par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Un tiers comptant, la balance a un et deux ans à 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clausse usuelles de sécurité. Taxes de 1898 à être assumées par le acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec l'encanteur, et payera pour les actes de vente pardevant John J. Ward, notaire.

20 mars — 20 27 — avril 3 10 14 à date.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les Désirables et Bien Situées Résidences Cottages.

Nos 1300, 1302 et 1306 rue Camp, encoignure de la rue Thalie.

Succession de John D. Crawford.

No 54,262—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, — Encanteur — Bureau No 832 rue Commune le MARDI, 26 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1897 et signé le 23 juin 1897, par l'honorable Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Le bon emplacement pour affaires et pour Résidence, comprenant la Bâtisse en briques à deux étages No 2122 rue Magasins dans le quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Jackson et Joséphine, contenant un magasin et deux chambres dans la fond au rez de chaussée, cinq chambres à l'étage supérieur, cour, etc. étant la moitié d'un certain lot de terre, désigné par le No 24 sur un plan dans le bureau de Jas Graham, ancien notaire, en date du 28 février 1855, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Magasins par une profondeur de 130 pieds et étant la moitié la plus près de la rue Joséphine du dit lot; la dite moitié mesurant 15 pieds 11 pouces 6 1/2 lignes sur la rue Magasins par 130 pieds de profondeur.

Une solide bâtisse en briques dans une section prospère, près de toutes les commodités.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix d'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars — 13 20 27 — avril 3 10 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bonne Localité pour Affaires et pour Résidence,

2122 rue Magasins,

Entre les rues Jackson et Joséphine,

Mlle Mary V. Leech vs Veuve M. Leech, Tutrice, et als.

No 52,525.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, 138 rue Carondelet — JEUDI, 14 avril 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1897 et signé le 23 juin 1897, par l'honorable Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Le bon emplacement pour affaires et pour Résidence, comprenant la Bâtisse en briques à deux étages No 2122 rue Magasins dans le quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Jackson et Joséphine, contenant un magasin et deux chambres dans le fond au rez de chaussée, cinq chambres à l'étage supérieur, cour, etc. étant la moitié d'un certain lot de terre, désigné par le No 24 sur un plan dans le bureau de Jas Graham, ancien notaire, en date du 28 février 1855, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Magasins par une profondeur de 130 pieds et étant la moitié la plus près de la rue Joséphine du dit lot; la dite moitié mesurant 15 pieds 11 pouces 6 1/2 lignes sur la rue Magasins par 130 pieds de profondeur.

Une solide bâtisse en briques dans une section prospère, près de toutes les commodités.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix d'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars — 13 20 27 — avril 3 10 14

Cottage double en briques bien situé.

119 et 121 rue Villeré.

PAR MACON DENIS et KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138, rue Carondelet. Jeudi, 14 avril 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 et 631 rue Commune il sera vendu aux enchères publiques.

Le cottage double en briques, bien situé, Nos 119 et 121 rue Villeré entre les rues Canal et Cleveland, contenant quatre chambres de chaque côté, cour, etc. Lot 34x95 avec l'usage d'une allée commune sur le côté. 12 pieds de large, s'étendant de la rue Villeré à la rue Robertson. Voyez le plan pour information. *Tout près de la rue du Canal, lesquelles propriétés ne manquent jamais de locataires, et c'est justement l'endroit pour placer votre argent avec sécurité et avec chance de profit.* Loyers aux taux de $288 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans à 8 pour cent d'intérêt, clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1898; 10 pour comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. Maxime Queyzouze, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 mars—20 27—avril 3 10 14

PAR AUGUSTE HUARD.

ANNONCE JUDICIAIRE.—**Vente d'une propriété de valeur améliorée** No 1811 rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville. Succession de Mme Clara Oliver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 56,060. En vertu de et d'après un ordre de l'Hon. Frederick D. King juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 29 mars 1898, et rendu dans l'affaire de la succession de Mme Clara Oliver, No 56,060 du dossier de la Cour à moi adressé je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St Charles, et Carondelet dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 4 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Marigny, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, anciennement Grandshommes, Bourgogne, anciennement Craps, Bourbon, anciennement Bagatelle, et Kerlerec anciennement Histoire, s'adjoignant l'un l'autre dans le fond, et mesurant comme suit à savoir: L'un mesure, en mesure anglaise, quarante-cinq pieds, deux pouces de face à la rue Dauphine, cent vingt-sept pieds six pouces et demi du côté le plus près de la rue Bon bon, sur une profondeur irrégulière de cent vingt-huit pieds du côté le plus près de la rue Kerlerec et quarante-trois pieds deux pouces et demi sur la ligne du fond. L'autre mesure, en mesure anglaise, quarante-trois pieds, deux pouces et demi sur la *ligne du fond* de la propriété ci-dessus décrite, cinquante-quatre pieds, un pieds 1 pouce de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Bourbon, cinquante-et-un pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bourgogne, de la ayant vingt pieds 3 pouces sur une *ligne droite* du côté de la rue Dauphine de la vingt-six pieds 3 pouces et 4 lignes sur une ligne oblique du côté de la même rue, et de neuf pieds, 11 pouces et demi du côté de la même rue, sur une ligne droite jusqu'à ce que cette ligne atteigne la ligne du fond du lot ci-dessus premièrement décrit. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, circonstances, privilèges, et avantages y appartenant.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit pour des billets de l'acquéreur avec huit pour cent d'intérêt, payable annuellement, et *toutes* les autres clauses usuelles de garantie; l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour 1898, *en sus du prix de l'adjudication*, faire assurer la propriété, déposer dix pour cent du prix de l'adjudication avec l'encanteur, et payer les frais de l'acte de vente pardevant John B. Fischer, notaire public, en cette ville, intérêts courant de la date de l'acte de vente. Voyez le plan à la Bourse.

AUGUSTE HUARD, Encanteur,
Bureau, 121 rue Carondelet.

3 av—3 10 17 24—mai—3 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les Désirables et Bien Situées Résidences Cottages.

Nos 1300, 1302 et 1306 rue Camp, encoignure de la rue Thalie.

Succession de John D. Crawford.

No 54,262—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, — Encanteur — Bureau No 832 rue Commune le MARDI, 26 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans daté le 15 mars 1898, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

La désirable et continuellement productive rangée de résidences cottages, avec deux étages dans le fond, Nos 1300, 1302 et 1306 rue du Camp, encoignure de la rue Thalie, ayant galeries sur la façade, 6 chambres, hangar, citerne, cour dans le fond, allées, etc., décrite comme suit, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, et dans l'îlet borné par les rues Camp, Thalie, Melpomène et Magasins et formant l'encoignure des rues Camp et Thalie, et mesurant 52 pieds 5 pouces de face à la rue Camp, sur 76 pieds de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Thalie, lequel lot de terre fait partie de deux autres lots de terre mesurant 26' 2" 6"' de face à la rue Camp sur 127' 10" 5"' de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Thalie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droit, voies, privilèges etc. l'adessus y appartenant.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même îlet que la propriété premièrement décrite, mesurant 2 pieds 4 pouces de face à la rue Thalie sur une profondeur de 52 pieds 5 pouces entre lignes parallèles (étant la même mesure plus ou moins), ensemble avec tout les droits, voies, privilèges etc.

Bien situé comme centre des affaires églises écoles et lignes de chars; en bon état et continuellement occupé. Rapportant annuellement $576.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être garantie par des billets, avec lien de vendeur, payables en 1 ou 1 et 2 ans de temps, à 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de la signature de l'acte de vente, assurance, les honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1898 au-dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jno B. Fisher, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 mars—26—avril 2 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Désirable Cottage Double,

Nos 3215 et 3217 rue Dryades.

Succession de M. et Mme Geo J. Cook.

No 55,236 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune, MARDI 19 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 8 mars 1898 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le désirable cottage double, Nos 3215 et 3217 rue Dryades, retiré de la rue, ayant 6 chambres, hangar, citernes etc., désigné comme suit: Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Harmonie et Toledano, mesurant 32 pieds de face à la rue Dryades sur 120 pieds de profondeur, et d'après un devis par Uncas Lewis la mesure en largeur dudit lot est faite pour comprendre une certaine allée sur le côté vers la rue Toledano de 8 pieds de large sur 120 pieds de profondeur, laquelle a été en la possession et en usage par Geo. J. Cook et ses ancêtres comme partie et portion dudit lot pendant plusieurs années; dans un voisinage très populeux, toujours habité et rapportant $16 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes de 1898, et faisant un dépôt comptant de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18mars—18 27—avril 3 10 19

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A l'Encan—La magnifique propriété, connue comme "The Reynolds Iron Works" Comprenant l'îlet avenue Howard et les rues Fulton, Sud Diamond et Front, MARDI 26 AVRIL 1898.

O. A. Schneidau agent vs Reynolds Iron Works Limited.

No 49,765.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau 112 rue Carondelet le MARDI 26 avril 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs Nos, 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, en date et signé le 23 décembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée il sera vendu aux enchères publique—

Un certain lot ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, comprenant l'îlet borné par l'avenue Howard et les rues Fulton, South Diamond et Front, ledit lot ou portion de terre mesurant, plus ou moins, 125 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Fronts, 125 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Fulton, 129 pieds et 5 pouces de face à l'avenue Howard et 128 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue South Diamond. Les améliorations sont connues comme le Reynold Iron Works et comprennent une grande et commode bâtisse à trois étages, portant le numéro municipal 923 rue Fulton.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer l'acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire.

22 mars—22 27—avril 3 10 17 24 25 26

PAR HECKER & SMITH

ANNONCE JUDICIAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION D'HYPOLITE JOUANDOT—NO 31,972, DIVISION A.

SUCCESSION DE MARIE ST MARTIN, VEUVE HYPOLITE JOUANDOT—NO 54,785, DIVISION A.

SUCCESSIONS DE SUSANNE ET JEANNETTE JUANDOT—NO 54,999 DIVISION D.

Tous les ordres ci-dessus sont de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker Encanteur—Bureau, 334 rue Carondelet—Le JEUDI 5 mai 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles. En vertu et conformément à trois ordres séparés de la Cour Civile de District, dans les successions ci-dessus intitulées et numérotées, tous signés le 28 mars 1898, *dont* par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, et un par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la division D, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adams, Sycamore, Lowerline, Panola ou Cypress, étant la moitié du dit îlet faisant face à la rue Sycamore, et laquelle dite moitié d'îlet mesurant comme suit: cent cinquante deux pieds dix pouces de face à la rue Adams, et courant au travers la place à la rue Lowerline, sur laquelle rue il a une façade de cent cinquante-quatre pieds cinq pouces et six lignes, ayant toute la façade et profondeur sur la rue Sycamore de deux cent soixante-huit pieds six pouces et sept lignes, et ayant une profondeur sur la ligne de division la plus près de la rue Panola ou Cypress de deux cent quatre vingt-onze pieds et cinq pouces.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant 4 jolies grandes chambres, galeries sur le devant et sur le coté, et une très vaste étable pour laitier; les améliorations sont comparativement neuves, ayant été construites il y a environ quatre ans seulement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1898, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire aux frais de l'acquéreur.

3 av—3 10 17 24 mai—1 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, 10 MAI 1898.

Nos 4737-4739 rue Dauphine,

E'encoignure de l'avenue Jourdan.

PAR LOUIS A RICHARDS & Cie.—Louis A. Richards, Encanteur, bureau No 629 rue Commune, — MARDI, 10 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre en date du 29 mars 1898 et rendu par l'honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de *John Volker, No* 55,770 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jourdan, les rues Bourgogne Dauphine et Siecers, et désigné comme îlet *No 233*, anciennement 13 composé d'une partie des lots 8, 9, 10, 11 et 12, du plan original, et désigné par la lettre A, sur un certificat du voyer fait par A. De Armas, député voyer de la ville, en date du 8 avril 1885 et annexé à un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 30me jour d'avril 1888, mesurant au pied américain (50) cinquante pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de (139) cent trente neuf pieds (1) un pouce et (3) trois lignes et de face à l'avenue Jourdan entre lignes parallèles et forme l'encoignure de la rue Dauphine et de l'avenue Jourdan.

Les améliorations consistent d'une grande bâtisse en bois à un étage ayant une grocerie, avec abavant couvrant toute la banquette, aussi six jolies chambres et une large galerie couverte, dans la cour il y a hangar, écuries, cuves etc.

Sur le lot de face qui touche à la maison principal est un shop en bois à un étage qui a été en usage pendant longtemps comme Shop de Boucher, banquette sur la rue Dauphine est couvert avec des planches et est pavé avec ciment, sur l'avenue Jourdan; le tout en bon état.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste du prix s'il y en a en un ou un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur payable en un ou deux billets à recevoir de l'acquéreur avec huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, le tout garanti par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale sur ladite propriété, ensemble avec les autres clauses usue les de garantie. Les taxes pour l'année courante, 189*8, seront payés par l'acquéreur: dix pour cent du prix de son adjudication seront déposés par l'encanteur pour lier la vente Actes de vente pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 avril—9 10 17 24 mai—1 8 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Mardi, 26 Avril. Encoignure Remparts et Piété. Cottage Double en Bois, Couvert en Ardoises.

PAR *LOUIS A. RICHARDS, & CO*—LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, Bureau No 629 rue Commune—Le MARDI, 26 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (Bourse des Encanteurs) Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 29 septembre 1897 et signé le 6 octobre 1897, aussi en vertu d'un ordre signé et daté le 25 mars 1898 approuvant et homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue pardevant F. D. Charbonnet notaire, le 17me jour de mars 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, *Division C dans l'affaire intitulée succession de Mme Marguerite Parr épouse décédée de John Hemel, No 53,950 du dossier de la susdite cour*, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de *terre ensemble avec les* bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville et désigné par le No 2 de l'îlet No 7, borné par les rues Remparts, St Claude, Piété et Louisa lequel lot forme l'encoignure et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Piété sur 100 pieds de profondeur et façade sur la rue Remparts.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, hangar, citerne, etc., loué de chaque côté $7 par mois.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) en *un crédit d'un an*, ou de un et deux ans, à son option, devant être représenté par autant de billets à recevoir égaux ou inégaux du dit acquéreur, suivant qu'ils conviendront aux parties de ce procès en partage, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication devant être garantis avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant des dits billets exigible du dit acquéreur en cas de la nécessité d'un procès pour enforcer le paiement là dessus, par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et laquelle doit être conservée assurée contre le feu pour l'entière valeur des améliorations là dessus, dans le paiement entier des dits billets, avec une clause dans la police qu'en cas de perte l'argent de l'assurance sera payé au vendeur jusqu'au montant de leurs billets non payés. Que dix pour cent du prix de l'adjudication soient déposées par l'acquéreur entre les mains de l'encanteur. Les taxes de l'année courante 1898 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 mars—26 27 av—3 10 17 24 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.